



AUCAMVILLE

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20221129-DEC472022-AU
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

DEC 47.2022

Le Maire d'Aucamville,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu la décision n°47.2021 en date du 13 décembre 2021 modifiant les tarifs pour les droits de place pour la fête locale, l'occupation du domaine public et les locations de salles,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 19 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 novembre 2022,

Considérant la nécessité d'actualiser la tarification pour les droits de place pour la fête locale, l'occupation du domaine public et les locations de salles et de différencier les tarifs entre les différents utilisateurs des salles,

- **DECIDE** -

Article 1 : la tarification pour les droits de place pour la fête locale, l'occupation du domaine public et les locations de salles est fixée comme suit :

	Tarifs
Droits de place pour la fête locale <ul style="list-style-type: none">- Gros manège- Gros manège utilisant leur propre système d'alimentation électrique- Manège enfants au-delà de 8 m de diamètre- Manège de plus de 260 m²- Manège enfants jusqu'à 8 m de diamètre- Buvettes- Tirs, grues et divers	275 € 121 € 151 € 371 € 62 € 349 € 8,08 € le mètre linéaire
Occupation du domaine public <ul style="list-style-type: none">- Occupations ponctuelles<ul style="list-style-type: none">o Demi-journéeo Journée- Emplacements fixes	57 € 111 € 0,96 € par mètre carré
Location de salles <ul style="list-style-type: none">- Association aucamvilloise<ul style="list-style-type: none">o L'ensemble des salleso Nettoyage- Particulier<ul style="list-style-type: none">o Foyer municipal<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait demi-journée▪ Forfait journée▪ Forfait week-endo Salle Georges Brassens<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait demi-journée▪ Forfait journée▪ Forfait week-end	gratuit 119 € 59 € 119 € 229 € 80 € 159 € 323 €

○ Nettoyage	119 €
○ Rangement	123 €
○ Dépôt de garantie	
▪ Réservation salle	676 €
▪ Sono mobile	441 €
▪ Cuisine Brassens	441 €
- Entreprises / Syndicat	
○ Foyer municipal	
▪ Forfait demi-journée	150 €
▪ Forfait journée	300 €
▪ Nettoyage obligatoire	119 €
○ Salle Georges Brassens	
▪ Forfait demi-journée	300 €
▪ Forfait journée	600 €
▪ Nettoyage obligatoire	119 €
○ Salle de réunion et salle du hand	
▪ Forfait demi-journée	50 €
○ Bureau individuel (avec accès Wi-Fi, imprimante et machine à café)	
▪ Forfait demi-journée	10 €
▪ Forfait journée	15 €
○ Dépôt de garantie	
▪ Réservation salle	638 €
▪ Sono mobile	416 €
▪ Cuisine Brassens	416 €
○ Prêt de matériel	
▪ Vidéoprojecteur et écran blanc	40 € / jour
▪ Paper board	10 € / jour
▪ Urnes et isoairs	gratuit
- Organisation départementale	
○ Foyer municipal	347 €
○ Salle Georges Brassens	460 €

Article 2 : ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Aucamville, le 29 novembre 2022

Le Maire,



Gérard ANDRE.